



# La Royannaise

## HONORAIRES DE L'AGENCE

### « VENTES »

Calculés sur le prix net vendeur avec un minimum de 3 500 € TTC

Tous nos prix sont indiqués Frais d'Agence Inclus

Rémunération à la charge de l'acquéreur

#### Vente d'immeuble à usage habitation

Prix net vendeur

Jusqu'à 180.000 €	Jusqu'à 10.000 € TTC
De 180.000 à 260.000 €	Jusqu'à 6% TTC
Plus de 260.000 €	Jusqu'à 5% TTC

#### Vente de Fonds de commerce et locaux commerciaux

Jusqu'à 75.000 €	14% TTC
Au-delà de 75.000 €	10 % TTC

#### Vente de Terrain à bâtir et exploitations rurales

Jusqu'à 45.000 €	12% TTC
Au-delà de 45.000 €	10 % TTC

### « LOCATIONS »

**GESTION SAISONNIERE** : 10% TTC du montant net du loyer à la charge du bailleur

**LOCATION SAISONNIERE** : 10 % TTC du montant net du loyer à la charge du locataire

**GESTION LOCATIVE VIDE OU MEUBLE** : de 7% à 13% TTC du montant net du loyer à la charge du bailleur

#### LOCATION VIDE OU MEUBLE :

**HONORAIRES DE** : prestation de visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 8€ TTC du m<sup>2</sup> à la charge du bailleur et 8€ TTC du m<sup>2</sup> à la charge du locataire

**HONORAIRES D'ETABLISSEMENT DE L'ETAT DES LIEUX D'ENTREE** : 3€ TTC du m<sup>2</sup> à la charge du bailleur et 3€ TTC du m<sup>2</sup> à la charge du locataire

### « SYNDIC »

**HONORAIRES** : jusqu'à 140 € TTC par lots, en fonction de chaque lot

**Montant minimum d'honoraires par copropriété** : 1.200 € TTC

Prestation exceptionnelle (minimum) heures ouvrables : 65 € TTC ; heures non ouvrables : 78 € TTC

#### HONORAIRES SUR TRAVAUX

2 % TTC du montant HT des travaux	Au-delà de 5.000 € HT
1,5 % TTC du montant HT des travaux	Au-delà de 76.000 € HT
3% TTC du montant HT des travaux	En dessous de 5.000 € HT

Montant des honoraires sur travaux donné à titre indicatif car ces honoraires font l'objet d'une résolution votée en assemblée générale.